



Association des Propriétaires du Mariet

Protégeons notre Montagne  
[Http://lemariet-apm.fr](http://lemariet-apm.fr)

Infos Mariet du 24/04/2022

Voici les dernières informations sur la préservation du plateau du Mariet, depuis les dernières infos du 29 octobre dernier.

Pour l'année 2022, l'association compte à ce jour 73 adhérents...

### Actions APM :

Cet hiver la fréquentation est toujours d'actualité aux vues des traces de raquettes laissées à travers champs dans toutes les directions et à quelques déchets laissés vers les chalets.

L'APM a continué les actions dans le sens de cette préservation à savoir :

=> Suite aux chutes d'arbres liées à la neige cet hiver, une petite équipe de bénévoles a déblayé le sentier à la tronçonneuse.

=> **IMPORTANT** => Le 12 mars 2022 l'assemblée générale de l'APM a eu lieu à la salle des anciens à Lescheraines, salle qui nous a été gracieusement prêtée par la mairie.

Cette AG s'est très bien passée avec la présence de 39 personnes ; le rapport moral et le rapport financier ont été adoptés à l'unanimité.

Le compte rendu de cette AG est visible sur le site web dans la rubrique « espace adhérents »

=> A la suite de l'AG, a eu lieu une réunion des propriétaires concernés par la boucle du lac au Mariet du bas pour la présentation de la convention de passage, 33 personnes étaient présentes ou représentées. A l'issue de cette présentation, un sondage a été réalisé sur la validation de cette convention, sur la délégation de la gestion du sentier par l'APM. Les résultats sont les suivants :

A la question : Etes-vous favorables à la convention de passage => **OUI = 2 ... NON = 31**

A la question : Etes-vous adhérent à l'APM => **OUI = 22 ... NON = 11**

A la question : Acceptez-vous de déléguer la gestion du sentier à l'APM => **OUI = 28 ... NON = 3 ...**

**Abstention ... 2**

=> A la suite de ces deux réunions, nous avons rencontré Cécile Trahand maire d'Arith et Cécile Excoffier du GCAT afin d'exposer la non adhésion des propriétaires à la convention de passage du Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Cette décision a été prise en compte par les deux parties concernées.

Nous retenons que Cécile Excoffier souhaite rester en relation avec l'APM, et nous continuerons de travailler en collaboration avec Cécile Trahand, maire d'Arith.

**TRES IMPORTANT** => **A compter du 28 mars, la gestion de la boucle du lac au Mariet du bas est donc sous la responsabilité des propriétaires, l'APM et les propriétaires sont donc complètement autonomes pour les deux Mariet et entre-autre pour la gestion de la boucle du lac**

## **Actions que l'APM souhaite mettre en place en 2022 :**

- Maintenant que nous sommes autonomes, un courrier sera envoyé à tous les propriétaires concernés pour officialiser la délégation de gestion des sentiers.
- Dans le courant du mois de mai, une journée d'entretien du sentier sera planifiée afin de garantir la sécurité des promeneurs, vous serez sollicités pour venir nous donner un coup de main
- Mettre en place de nouveaux panneaux (sans en mettre trop) aux endroits « stratégiques » rappelant les règles à respecter.
- Prévoir deux journées d'informations sur place (vers le lac par exemple) comme évoqué lors de l'AG ...
- Continuer de collaborer avec la mairie d'Arith, notamment en acceptant la proposition de nous offrir quatre panneaux pédagogiques que j'ai acceptés, deux seront posés au Mariet du haut et deux seront posés au Mariet du bas, les lieux d'implantations restent à définir.
- Le site WEB de l'association est maintenant opérationnel, n'hésitez pas à aller voir au plus près ce qui se passe au Mariet et bien d'autres informations aussi concernant l'APM, faites-nous part de vos remarques et vos constats d'incivilités que vous pourrez constater au Mariet, que ce soit celui du haut comme du bas, (photos, etc.)
- La prise en compte par l'APM de la gestion et de l'entretien du sentier du Mariet est validée, nous sommes désormais assurés par la compagnie d'assurance « Groupama » au Chatelard afin de couvrir l'association et les propriétaires en cas d'accident sur le sentier de la boucle du lac.

## **Conclusion :**

Comme vous le constatez, nous avons poursuivi nos actions qui nous ont amené à notre autonomie ; nous devons maintenant assumer cette situation, pour cela, l'APM aura besoin de vous pour mener à bien toutes les actions que nous avons prévues pour 2022 (entretien du sentier, journées communication, et bien d'autres encore...) je vous solliciterai lors de ces actions.

Je vous tiendrai régulièrement au courant de la situation et de l'avancée des actions engagées.

Une fois encore, je voudrais profiter de cette info pour remercier les membres du comité de l'Association des Propriétaires du Mariet pour le travail qu'ils continuent à réaliser ainsi que tous les bénévoles qui ont participé aux différentes actions qui ont été menées au Mariet.

**C'EST ENSEMBLE QUE NOUS POURRONS PRESERVER LE MARIET**

Cordialement.... Arvi pa... comme on dit par chez nous !!...

Daniel Morand (président de l'APM)